

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

19 AVRIL 2022

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à une plus grande sensibilisation et à une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose \***

déposée par

Mmes Ryckmans, Roberty, Sobry, Pécriaux, Durenne et Vandorpe

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'emploi,  
de l'action sociale et de la santé

par

M. Sahli

# SOMMAIRE

I. Résumé .....	3
II. Procédure .....	3
III. Exposé de Mmes Ryckmans, Roberty, Vandorpe et Sobry, co-auteurs de la proposition de résolution .....	3
IV. Discussion générale .....	4
V. Vote sur l'ensemble .....	5
VI. Rapport .....	5
VII. Texte adopté par la Commission .....	6

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

- le compte rendu avancé des travaux qui n’engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/3K04103>.
- le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/39jGSdD>.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : <https://parlwal.be/384IZTa>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a examiné la proposition de résolution relative à une plus grande sensibilisation et à une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose, déposée par Mmes Ryckmans, Roberty, Sobry, Pécriaux, Durenne et Vandorpe (Doc. 870 (2021-2022) – N° 1).

## I. RÉSUMÉ

L'endométriose est une maladie encore peu connue du grand public et des professionnels de la santé. Il n'existe pas de traitement curatif définitif et les interventions médicales pour soulager les patientes sont invasives. Bien qu'elle touche au moins une femme sur dix, il faut en moyenne sept ans pour qu'un diagnostic soit posé. Les symptômes sont nombreux : douleurs aiguës pendant les règles ou les rapports sexuels, fatigue, infertilité, dépression. Ces symptômes entraînent une forte diminution de la qualité de vie des personnes at-

teintes mais aussi une diminution de leur participation sociale et économique. L'endométriose a donc un coût économique et social qu'il convient de réduire. La présente proposition de résolution vise à améliorer la sensibilisation, la prévention et la recherche sur cette maladie de manière à assurer une prise en charge précoce et intégrale des personnes qui en sont affectées.

À l'unanimité de ses membres, votre Commission recommande l'adoption de cette proposition de résolution par l'assemblée.

## II. PROCÉDURE

En date du 18 mars 2022, Mmes Ryckmans, Roberty, Sobry, Pécriaux, Durenne et Vandorpe ont déposé une proposition de résolution relative à une plus grande sensibilisation et à une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose (Doc. 870 (2021-2022) – N° 1).

Elle a été envoyée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé le 23 mars 2022.

La Commission s'est réunie le 19 avril 2022.

Ont participé aux travaux : M. Disabato, Mme Durenne, M. Heyvaert, Mme Laffut, MM. Legasse (Président), Mugemangango (Art. 47.4), Mme Roberty, M. Sahli (Rapporteur), Mmes Sobry, Vandorpe.

Ont assisté aux travaux : Mmes Delporte (Art. 47.4), Galant, Goffinet, Greoli, Kapompole, Pécriaux, Ryckmans (Art. 47.4).

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

## III. EXPOSÉ DE MMES RYCKMANS, ROBERTY, VANDORPE ET SOBRY, CO-AUTEURES DE LA PROPOSITION DE RÉOLUTION

**Mme Ryckmans** indique que le texte à l'examen vise une meilleure sensibilisation et une amélioration de la recherche pour la prise en charge de l'endométriose. Cette affection, largement méconnue, touche une femme sur dix en Belgique et reste difficile à diagnostiquer. De plus, aucune stratégie globale de prise en charge n'est encore mise en oeuvre.

Il est important de ralentir la progression de la maladie, de soulager les symptômes et d'informer adéquatement tant les jeunes filles que les professionnels de la santé. Il convient en outre de soutenir le développement de la recherche.

L'intervenante souligne à quel point cette maladie peut être particulièrement invalidante, tant au niveau sanitaire, que psychologique ou économique.

En conséquence, la première demande de la proposition de résolution vise à faire en sorte que le Gouvernement wallon porte la question de l'endométriose en Conférence interministérielle Santé afin d'élaborer une stratégie complète et commune de prise en charge de cette maladie.

La deuxième demande vise à soutenir l'organisation de campagnes de prévention et de sensibilisation relatives à l'endométriose et à ses conséquences dans la vie quotidienne.

Il est également demandé de veiller à intégrer, en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la thématique de l'endométriose dans les offres de modules thématiques de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

La quatrième demande vise à plaider auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de renforcer la sensibilisation et la formation des candidats médecins, des praticiens et de tous les professionnels de la santé.

Les cinquième et sixième demandes visent à sensibiliser les acteurs des centres de planning puisque ce sont souvent les premières personnes à entendre les femmes et à encourager la recherche en mobilisant les moyens financiers.

Enfin, la septième demande vise à plaider auprès du Gouvernement fédéral afin de mieux communiquer et de former les différents acteurs du monde du travail sur les conséquences de l'endométriose au travail et de faire de l'endométriose un enjeu de santé au travail.

L'intervenante précise que des textes similaires ont été notamment déposés aux Parlements fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme Roberty** rappelle qu'il n'est à ce stade pas possible de guérir de l'endométriose mais que sa progres-

sion peut être ralentie et les douleurs atténuées. L'intervenante est d'avis qu'il s'agit d'un problème de santé publique dont il faut s'emparer.

Le texte à l'examen entend non seulement mettre en lumière cette problématique mais il vise également à coordonner tous les efforts et à donner une lueur d'espoir à toutes les femmes qui souffrent, qui peinent à avoir des enfants, qui n'osent pas en parler, qui ne peuvent aller travailler certains jours, qui se sentent rejetées, fatiguées et qui luttent contre les épisodes douloureux seules et en silence, car elles ont peur du regard de l'autre.

La présente proposition de résolution vise également à améliorer la prévention et la recherche sur cette maladie de manière à assurer une prise en charge précoce et intégrale des personnes qui en sont affectées.

**Mme Vandorpe** confirme les propos de Mmes Ryckmans et Roberty et souligne le fait que le diagnostic arrive parfois après plusieurs années. Cette sensibilisation est importante non seulement pour l'ensemble de la population mais aussi pour le corps médical.

**Mme Sobry** indique qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'association sans but lucratif « Toi mon endo » propose des ateliers de sensibilisation dans de nombreuses écoles.

Elle estime que ces campagnes de sensibilisation doivent être généralisées vu la difficulté de poser un diagnostic.

Au niveau supranational, l'intervenante rappelle le *Female project* de l'Union européenne qui a débloqué un budget important pour collaborer à la recherche.

Il est par ailleurs souligné que la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir ne simplifie pas la gestion de la problématique. La Région dispose cependant de leviers intéressants pour combattre cette pathologie : l'information, la sensibilisation et la formation.

## IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

### Questions et observations des membres

**M. Mugemangango** souligne que la problématique est importante et que le Groupe PTB soutient le texte à l'examen. Il regrette que les douleurs liées à l'endométriose ne soient pas suffisamment prises au sérieux car cette maladie a un impact social et économique conséquent.

**M. Disabato** reconnaît qu'il s'agit d'une question de santé publique. De nombreuses femmes ont des symptômes qui ne sont pas reconnus et si certaines personnes sont sensibilisées à la cause de ces symptômes, d'autres considèrent que les douleurs sont normales et liées aux règles.

## V. VOTE SUR L'ENSEMBLE

À l'unanimité des membres, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

## VI. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,  
M. SAHLI

Le Président,  
D. LEGASSE

## VII. TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION

#### relative à une plus grande sensibilisation et à une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose

Le Parlement de Wallonie,

- A. Vu l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qui concerne la protection de la santé des hommes et des femmes et le droit à la sécurité en cas de maladie;
- B. Considérant le rapport du groupe de travail de l'Organisation des Nations Unies chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes et des filles du 8 avril 2016 sur ce type de discrimination dans la législation et dans la pratique;
- C. Considérant le rapport « Endométriose » de l'Organisation mondiale de la Santé du 31 mars 2021;
- D. Vu la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique qui garantit les droits fondamentaux, les principes d'égalité et de non-discrimination, y compris dans le domaine de la santé;
- E. Vu l'article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissant un niveau élevé de protection de la santé humaine;
- F. Considérant la résolution du Parlement européen du 14 février 2017 sur la promotion de l'égalité des genres en matière de santé mentale et de recherche clinique (2016/2096(INI) qui invite les États membres à « augmenter les ressources destinées à la recherche sur les causes et les traitements possibles de l'endométriose »;
- G. Vu la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient et plus particulièrement ses articles 5, 7 et 11bis qui soutiennent que le patient a droit à des prestations de qualité répondant à ses besoins sans qu'aucune distinction ne soit faite, à recevoir toutes les « informations qui le concernent et peuvent lui être nécessaires pour comprendre son état de santé et son évolution probable » et à « recevoir de la part des professionnels de la santé les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur »;
- H. Considérant le fait qu'une femme sur dix est atteinte d'endométriose selon l'Organisation mondiale de la Santé, soit approximativement 600 000 femmes en Belgique;
- I. Considérant les symptômes de l'endométriose et l'absence de diagnostic rapide de cette maladie;
- J. Considérant différents exemples positifs à l'échelle internationale, comme le *National Action Plan for Endometriosis* mis en place par le Gouvernement Australien, le Plan d'action national italien ou encore la Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, lancée par la France le 11 janvier 2022 et dotée d'un comité de pilotage national pour le suivi de sa mise en place;
- K. Considérant que l'Union européenne, à travers le *Female project*, a déployé un budget de 6 millions d'euros afin de collaborer à la recherche internationale sur l'endométriose;
- L. Considérant l'existence d'un tissu associatif actif dans la sensibilisation et l'information sur cette maladie;
- M. Considérant la sensibilisation et l'information nécessaires, et ce via notamment les centres de planning familial, l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle et la création de lieux de témoignages et de mise en réseau;
- N. Considérant la création de structures médicales spécialisées dans le suivi et le traitement de l'endométriose en Belgique comme le *Liège University Center of Endometriosis and Reproductive Medicine*, l'*Universitair Ziekenhuis Leuven*, premier hôpital à faire partie de l'*European Reference Network on Rare Endocrine*, le centre Mon(s) Endométriose ou encore la clinique multidisciplinaire de l'endométriose rattachée à l'hôpital Erasme de Bruxelles qui a ouvert ses portes en mars 2021 afin de rassembler des gynécologues chirurgiens et des thérapeutes spécialisés;
- O. Considérant la proposition de résolution relative à une plus grande sensibilisation et une meilleure prise en charge de l'endométriose, déposée par Mesdames De Ré, Roberty, Messieurs Evrard, Demeuse, Mesdames Péciaux et Durenne au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la proposition de résolution relative à une meilleure prise en charge et une plus grande sensibilisation de l'endométriose, déposée par Mesdames De Ré, Agic, Monsieur Patoul, Madame Kazadi, Monsieur Obolensky et Madame Austraet à l'Assemblée de la Commission communautaire française visant à mettre en place des plans concrets pour améliorer la prise en charge de l'endométriose.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de porter la question de l'endométriose en Conférence interministérielle Santé afin d'élaborer une stratégie complète et commune de prise en charge de cette maladie;
2. de soutenir l'organisation de campagnes de prévention et de sensibilisation, relatives à l'endométriose et ses conséquences sur la vie quotidienne des femmes touchées par la maladie, notamment en faisant mieux connaître le site web « Toi, mon endo » ou en distribuant des feuillets explicatifs dans les cabinets professionnels de santé et dans les centres de planning familial;
3. de veiller à intégrer, conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la thématique de l'endométriose dans les offres des modules thématiques qui seront labellisés suite à la refonte du protocole de l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS);
4. de plaider auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faciliter et rendre plus rapide le diagnostic de la maladie en insistant sur le renforcement de la formation et la sensibilisation des candidats médecins, praticiens en imagerie médicale, professionnels de santé et de tous les acteurs susceptibles de détecter l'endométriose, à la thématique de l'endométriose et ses complications;
5. de sensibiliser les acteurs des centres de planning familial à la thématique de l'endométriose et ses complications;
6. d'encourager les recherches en mobilisant des moyens financiers en faveur de la recherche dans le domaine de l'endométriose, par exemple dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie « Innovations pour une santé renforcée » afin d'améliorer le dépistage et les traitements de la maladie;
7. dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, de plaider auprès du Gouvernement fédéral afin de mieux communiquer et de former les différents acteurs du monde du travail sur les conséquences de l'endométriose au travail et de faire de l'endométriose un enjeu de santé au travail.